

L'installation reste dans une bonne dynamique en 2024

L'installation de nouveaux agriculteurs reste la priorité pour assurer le renouvellement des générations et le maintien des exploitations agricoles dans le département.

Les chiffres clés de l'installation en 2024 sont présentés dans le document ci-contre.

En 2023, la Région Occitanie s'est substituée à la DDT en tant qu'organisme instructeur et décideur des dossiers de demandes d'aides à l'installation (DJA).

Début 2024, une nouvelle réglementation DJA est entrée en vigueur, les différents acteurs et notre service se sont approprié cette nouvelle procédure notamment le fonctionnement du logiciel EUROPAC.

Les dossiers peuvent être déposés sur la plateforme EUROPAC, par le porteur de projet lui-même ou par la Chambre d'agriculture, si le candidat souscrit un mandat avec nos services pour l'accompagnement et le suivi administratif de son dossier.

En 2024, 39 dossiers ont été validés par la Commission Régionale. Cette année 2024 est dans la moyenne annuelle d'une quarantaine de dossiers.

Les règles d'attribution de la DJA sont les suivantes :

- **Le montant de base :**
 - 12 000 € en zone de plaine,

- 17 000 € en zone défavorisée
- 23 000 € en zone de montagne,
- **Diverses modulations à rajouter :**
 - Projet Hors Cadre Familial : 5 000 €,

- Projet porté par des cheffes d'exploitation : 2 000 €
- Projet Agroécologique : 1 000 à 3 000 €,
- Projet générateur de valeur ajoutée : 1 000 € à 3 000 €,
- Projet générateur d'emploi : 1 000 à 2 000 €.

L'étude économique, démontrant la viabilité du projet, est complétée par le Plan d'Entreprise qui permet d'analyser sur l'exploitation l'organisation du travail, les conséquences des aléas climatiques et autres, le bilan carbone et le bien-être animal.

**L'équipe Installation
Transmission
de la Chambre
d'Agriculture**

Cette action de diffusion est cofinancée par l'Etat au travers du CasDar.

Ministère de l'Agriculture
Ministère de la Souveraineté
Alimentaire

39 INSTALLATIONS AIDÉES EN 2024 EN TARN-ET-GARONNE

46 PROJETS VALIDÉS EN 2023 ET 56 EN 2022

39

PORTEURS DE PROJET

Projets agréés avec les aides nationales à l'installation

22 128 €

MONTANT MOYEN DE LA DJA

PROFIL DES JEUNES INSTALLÉS



ÂGE MOYEN : **29 ANS**

HOMME : **74%**

FEMME : **26%**

TYPE D'INSTALLATION



SOCIÉTÉ : **56%**

INDIVIDUEL : **44%**

CADRE FAMILIAL : **62%**

HORS CADRE FAMILIAL : **38%**

PRODUCTIONS ET FILIÈRES



GRANDES CULTURES : **31%**



ARBORICULTURE ET RAISIN DE TABLE : **28%**



BOVINS LAIT ET VIANDE : **26%**



MARAÎCHAGE ET LÉGUMES : **18%**

Autres productions représentées en 2024 : horticulture, ovins viande, caprins lait, viticulture, PPAM, chanvre, etc.

Les projets peuvent concerner plusieurs productions et filières.

Source des données et réalisation Chambre d'agriculture 82 - 02/2025

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale Développement agricole et rural CASDAR